

SOCIETE NAUTIQUE DE LA TRINITE/MER

		Нарру Ва	ie - 3 au 5 Septembre	2010			
		(Document d'ins	scription à remplir en majuscul	es, SVP)			
Nom pour la Co	ourse		<u>BATEAU</u>				
. tom pour la oc							
Nom de Baptên	ne	Numéro de voile					
			V.H.F. Obligatoire :	Fixe		Portable	
Type du bateau	ı	Catégorie de navigation		Longueur hors tout			
			<u>SKIPPER</u>				
Nom du Skippe	er		Prénoi	n			
Numéro de licen	ce		.				
Adresse du Skip	per						
Teléphone fixe			5				
-							
adresse e-mail J'accepte d'être son mer quand les RCV stipulent que "Un v	umis aux règles de c 7 ne s'appliquent pas. roilier ou un concurre	ourse de l'ISAF, aux . Je certifie avoir pris ent doit apporter tout	prescriptions FFV, et aux rèç connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers	lles internatio , en particuli	er des rè	gles fondament	ales 1 et 4 qui
adresse e-mail J'accepte d'être sou mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c	umis aux règles de co 7 ne s'appliquent pas. oilier ou un concurre décision de participer	ourse de l'ISAF, aux . Je certifie avoir pris ent doit apporter tout · à une course ou de	prescriptions FFV, et aux rèç connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers	lles internatio , en particuli onne ou nav	er des rè	gles fondament	ales 1 et 4 qui
adresse e-mail J'accepte d'être sou mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c	umis aux règles de co / ne s'appliquent pas. roilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign	ourse de l'ISAF, aux . Je certifie avoir pris ent doit apporter tout · à une course ou de	prescriptions FFV, et aux rèç connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course."	lles internatio , en particuli onne ou nav	er des rè	gles fondament	ales 1 et 4 qui
J'accepte d'être son mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c	umis aux règles de co / ne s'appliquent pas. oilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign ur	ourse de l'ISAF, aux . Je certifie avoir pris ent doit apporter tout · à une course ou de	prescriptions FFV, et aux règ connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course." anuscrite suivante : "Lu et appi	lles internatio , en particuli onne ou nav	er des rè	gles fondament	ales 1 et 4 qui
J'accepte d'être son mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c Merci de bien vouloir Signature du barrei	umis aux règles de co / ne s'appliquent pas. oilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign ur	ourse de l'ISAF, aux . Je certifie avoir pris ent doit apporter tout · à une course ou de	prescriptions FFV, et aux règ connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course." anuscrite suivante : "Lu et appi	lles internatio , en particuli onne ou nav	er des rè	gles fondament	ales 1 et 4 qui
J'accepte d'être son mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c Merci de bien vouloir	umis aux règles de co y ne s'appliquent pas roilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign ur	ourse de l'ISAF, aux Je certifie avoir pris ent doit apporter tout à une course ou de ature de la mention ma	prescriptions FFV, et aux règ connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course." anuscrite suivante : "Lu et appi	lles internation, en particuli onne ou nav ouvé."	er des rè ire en dar	gles fondamenta nger" et "un voi	ales 1 et 4 qui
J'accepte d'être son mer quand les RCV stipulent que "Un v responsable de la c Merci de bien vouloir Signature du barreu Mode de règlement Montant en euros	umis aux règles de co y ne s'appliquent pas roilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign ur	ourse de l'ISAF, aux prisent doit apporter tout à une course ou de ature de la mention ma	prescriptions FFV, et aux règ connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course." anuscrite suivante : "Lu et appi Date :	lles internation, en particuli onne ou nav ouvé."	er des rè ire en dar	gles fondamenta nger" et "un voi	ales 1 et 4 qui
J'accepte d'être soumer quand les RCV stipulent que "Un vresponsable de la commerci de bien vouloir Signature du barrer Mode de règlement Montant en euros Carte bancaire	umis aux règles de ca l' ne s'appliquent pas roilier ou un concurre décision de participer r faire précéder la sign ur (à l'ordre de la	ourse de l'ISAF, aux prisent doit apporter tout à une course ou de ature de la mention ma	prescriptions FFV, et aux règ connaissance de ces règles e l'aide possible à toute pers rester en course." anuscrite suivante : "Lu et appi Date :	lles internation, en particuli onne ou nav ouvé."	er des rè ire en dar	gles fondamenta nger" et "un voi	ales 1 et 4 qui

3 derniers chiffres du cryptogramme

Happy Baie 2010 Liste d'équipage

|--|

	Nom	Prénom	licence	Visa médical	Téléphone	Adresse mail
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						